

ici & l'Aa

**Collectivités,
professionnels
et particuliers :**

Comment économiser l'eau ?





Michel Mariette, co-président du Groupe de Travail N°1 « Garantie de la ressource en eau »

L'eau, un « patrimoine commun » à protéger

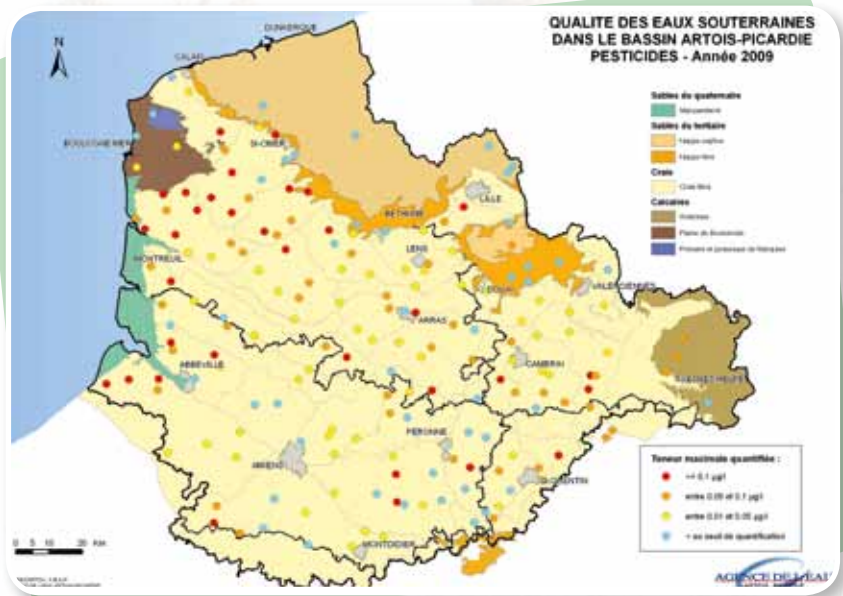
Longtemps considérée comme abondante, l'eau est aujourd'hui perçue comme un bien limité en raison de sa vulnérabilité et sa répartition inégale. De multiples acteurs sont impliqués par la gestion de la ressource. La Commission Locale de l'Eau du SAGE représente justement un lieu d'échanges d'expériences et de réflexions pour que chacun puisse agir tout en économisant l'eau : les collectivités, les distributeurs d'eau, les professionnels mais aussi les particuliers.

L'eau que l'on ne voit pas : l'eau souterraine

Dans le bassin Artois Picardie, l'eau potable provient essentiellement de l'eau souterraine celle-ci étant géographiquement mal répartie. En effet, alors que l'exploitation de cette ressource se situe principalement dans le département du Pas de Calais, les besoins en eau les plus importants se font sentir dans le Nord.

Le niveau de la nappe en profondeur est directement lié aux précipitations. Or, la nappe de la Craie, la plus exploitée, dite « libre », est sensible aux pollutions de surface. La migration des pollutions vers la nappe comme les nitrates ou les produits phytosanitaires non assimilés par les plantes suit donc la progression de l'eau dans le sous-sol lors des mois les plus pluvieux à savoir en période hivernale.

Les difficultés d'approvisionnement en eau potable surviennent généralement en raison de problème de qualité des eaux et non pas d'un problème quantitatif. Les actions préventives, à la fois sur les eaux souterraines et les eaux de surface, restent alors les plus efficaces pour préserver la qualité de l'eau et donc la quantité d'eau disponible.



Objectifs des masses d'eau
(source SDAGE Artois Picardie approuvé en 2009)

Masses d'eaux souterraines		Masses d'eaux superficielles	
La Craie	Les Sables du Landénien	Le Delta de l'Aa	La Hem
Bon état quantitatif atteint en 2015	Bon état quantitatif atteint en 2015	Bon potentiel écologique atteint en 2027	Bon état écologique atteint en 2015
Bon état chimique atteint en 2027	Bon état chimique atteint en 2015	Bon état chimique atteint en 2027	Bon état chimique atteint en 2015
Bon état global en 2027	Bon état global en 2015	Bon état global en 2027	Bon état global en 2015

Collectivités, professionnels et particuliers : Comment économiser l'eau ?

Collectivités :

Les communes regroupées ou non en Syndicats des eaux et leur prestataire privé éventuel sont responsables de l'alimentation en eau potable entre le point de captage et le compteur de l'abonné, elles doivent s'assurer que l'eau n'est pas perdue ou gaspillée en chemin. Des travaux sont donc menés par les collectivités compétentes afin d'améliorer continuellement la performance du réseau de distribution. Le SAGE rappelle que les efforts dans ce sens doivent se poursuivre.

Les collectivités d'une manière générale se doivent de donner l'exemple en matière d'économie d'eau. Elles disposent de divers moyens :

- dispositifs de réduction des débits sur les becs de robinets (économiseur)
- récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics pour l'usage des toilettes, le nettoyage de la voirie ou l'arrosage des espaces verts
- systèmes d'arrosage automatique des espaces verts, choix de plantes peu consommatrices en eau, utilisation de paillage etc.
- charte des bonnes pratiques économes en eau dans les jardins familiaux
- ...

Professionnels :

Les usages de l'eau sont très différents selon le secteur et la nature de l'activité industrielle : par exemple l'industrie agroalimentaire utilise souvent de grandes quantités d'eau d'une bonne qualité. Toutefois, chaque année, des millions de m³ d'eau potable sont utilisés par des entreprises pour par exemple nettoyer divers matériels. Le SAGE propose donc de substituer l'usage de l'eau potable par de l'eau de pluie. L'action des industriels passe également par la formation du personnel aux économies d'eau, le recyclage de l'eau, le refroidissement en circuit fermé, l'utilisation de nettoyeurs à haute pression, etc.

Particuliers :

Sans toucher à notre confort de vie ou à notre hygiène, l'objectif des économies d'eau c'est à la fois :

- préserver notre ressource en eau dans l'intérêt général,
- réduire la facture d'eau dans l'intérêt personnel.

Pour savoir si vous êtes économes en eau ou non, comparez votre consommation à celle de référence qui est de 120 m³/an/foyer. Si votre consommation est bien supérieure à celle de référence, peut-être avez-vous des fuites au niveau de vos robinets ou WC... ?

Le top pour économiser l'eau ! c'est l'équipement des douches, WC et lavabos : le volume économisé est en effet de l'ordre d'un tiers de 120 m³/an, soit 40 m³/an ! Alors pensez à installer une douchette économe, une chasse d'eau à double commande (3 / 6 L) et un réducteur de débit sur les becs des robinets. Ces équipements très économes adaptables sur les sanitaires permettent aussi de faire des économies d'énergie.

Laisser couler un robinet inutilement pendant 2 minutes par jour ? c'est 25 litres d'eau gaspillés. Si ce gaspillage est fait tous les jours, c'est presque 10 000 litres perdus sur l'année. Il est donc important de fermer le robinet quand on se brosse les dents, quand on se savonne les mains ou encore pendant la vaisselle.

Autre truc : Pensez à récupérer l'eau après avoir lavé salades et légumes puis arroser vos jardinières et plantes vertes qui apprécieront cette eau souvent riche en éléments minéraux ! Ou encore, plutôt que d'utiliser l'eau potable au robinet, récupérez l'eau de pluie pour arroser le jardin ou nettoyer la voiture.

Pour en savoir plus ? voici le site Internet suivant en Gironde <http://www.jeconomiseleau.org/>



Le Lycée HQE de Calais Léonard de Vinci récupère les eaux de pluie pour les toilettes et l'arrosage.

Le prix de l'eau... qu'est-ce que c'est ?

Depuis 1994, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie réalise un relevé des prix des services d'eau potable et d'assainissement dans les communes du bassin Artois-Picardie. Cette enquête bénéficie d'un taux de retour permettant de couvrir plus de 95% de la population du bassin.

Chaque commune est responsable des services publics d'eau et d'assainissement. La commune peut gérer directement ces services (« en régie »), s'associer à d'autres communes dans le cadre d'une structure intercommunale, ou déléguer à une société privée la gestion du service dans le cadre d'un contrat limité dans le temps (mais même dans ce cas les ouvrages restent la propriété de la commune).

Dans tous les modes d'organisation, la facture d'eau que reçoit un ménage sert à payer le service de l'eau (le prélèvement, le traitement de l'eau, l'acheminement), le service de l'assainissement (la collecte et l'épuration des eaux usées). La facture intègre aussi les redevances de l'Agence de l'eau. Avec le produit de ces redevances, l'Agence apporte des subventions aux communes qui mettent en place de nouveaux investissements (Station d'épuration, réseaux d'assainissement,..) ou rénove ceux existants.

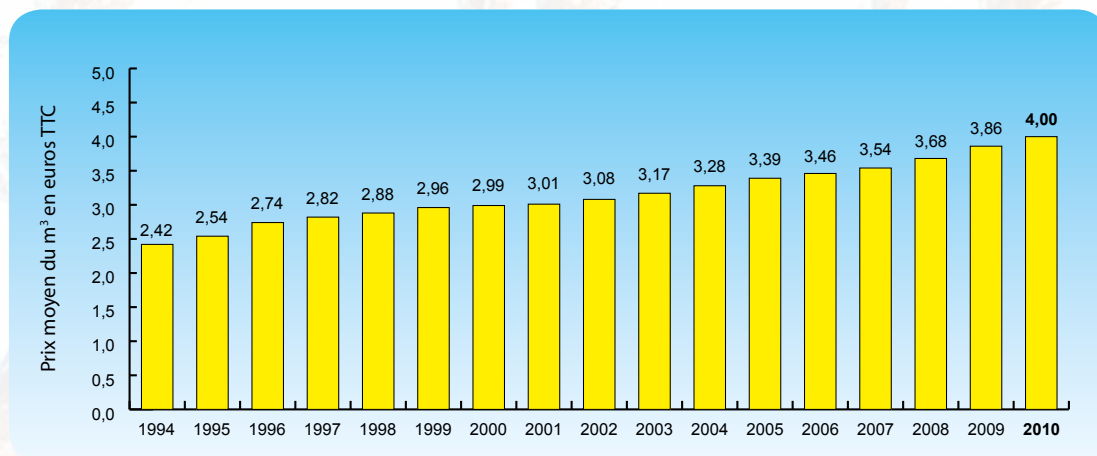
Pour ce qui concerne le territoire du SAGE du Delta de l'Aa, le prix moyen est un peu plus faible : 3,96 euros pour un m³.

Le montant moyen de la facture d'eau d'un ménage, sur le territoire du SAGE, est de 352 euros par an.

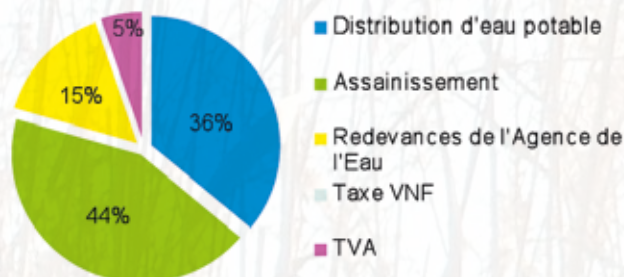
Pourquoi le prix des services de l'eau augmente ?

On le voit sur le graphique d'évolution du prix depuis 1994, la facture d'eau des ménages a sensiblement augmenté, plus vite que l'inflation, depuis 17 ans.

Cette augmentation est étroitement liée à la mise en place de nouvelles stations d'épuration pour répondre à la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines. Le coût d'investissement de ces stations s'est répercuté sur le prix des services de l'eau. L'assainissement représente d'ailleurs aujourd'hui la part la plus importante du « prix de



En 2010, le prix moyen du m³ (eau, assainissement et redevances) s'établit à 4 euros. Les composantes de ces 4 euros sont les suivantes :



l'eau ». Cette augmentation s'observe d'ailleurs dans tous les pays de l'Union Européenne avec parfois des augmentations encore plus forte dans les pays où les services d'eau étaient encore largement financés par des aides publiques (la Directive Européenne Cadre sur l'Eau pose en effet le principe de « récupération des coûts des services de l'eau », c'est-à-dire que l'utilisateur doit couvrir par sa facture le coût du service).

Source : Observatoire du prix et des services de l'eau – Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Un Diagnostic Territorial Multi Pression

Mieux comprendre pour préserver ensemble durablement la ressource en eau



Point de captage dans le Calaisis

Un Diagnostic Territorial Multi Pression (DTMP) recense de manière exhaustive toutes les sources de pollution présentes sur l'aire d'alimentation des captages : domestiques, industrielles et agricoles. Le bassin versant retenu pour l'étude correspond aux limites de ruissellement de toutes les eaux de pluies vers les captages. Le DTMP comprend :

- un état des lieux des eaux souterraines, des eaux superficielles, de l'occupation du sol, des risques d'érosion... ;
- une identification des zones où la nappe est la plus sensible aux pollutions ;
- un recensement de toutes sources de pollutions existantes ou potentielles : assainissement urbain, décharges sauvages, gestion des espaces (produits phyto), effluents d'élevage, captages abandonnés etc.

Un DTMP est en cours sur le secteur des captages d'eau potable de Houlle - Moulle. Cette étude est pilotée par le SMAERD (syndicat mixte d'alimentation en eau de la région de Dunkerque) et la CASO (communauté d'agglomération de St Omer), la Lyonnaise des Eaux étant le maître d'œuvre de certains volets.

Le lancement du DTMP sur le champ captant de Guînes - Hames Boucres et St Tricat, alimentant l'agglomération du Calaisis, complètera le diagnostic des captages compris dans le périmètre du SAGE Delta de l'Aa. Il sera piloté par la Ville de Calais avec l'aide de son prestataire la société « Eaux & Force - Eaux de Calais ». Le CPIE Flandre Maritime réalise en 2001 un inventaire de la biodiversité présente sur le secteur d'étude de plus de 5 000 hectares afin de démontrer, d'une part sa dépendance aux actions générales de protection de la ressource en eau et, d'autre part, son rôle épurateur vis-à-vis des pollutions.

Le volet « opérationnel » faisant suite à ce diagnostic complet constitue ensemble le programme ORQUE (Opération de reconquête de la qualité de l'eau). Le programme d'action sera mis en place début 2011 sur l'aire d'alimentation des captages prioritaires de Houlle - Moulle. Il fait l'objet d'une convention entre les maîtres d'ouvrage et l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui a développé cet outil. Il sert à préserver les aires d'alimentation des captages par la mise en place d'actions concertées visant à réduire l'impact des différentes activités humaines (l'industrie, l'artisanat, l'assainissement, les programmes d'urbanisation, l'agriculture) sur la qualité de l'eau.



Fiche action N°5 :

Réaliser un plan de désherbage

Maîtres d'ouvrage : Intercommunalités du périmètre du SAGE, gestionnaires d'espaces (SNCF, Conseils Généraux, Voies Navigables de France)

Financeurs : Subventions disponibles auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Régional Nord Pas de Calais pour la réalisation des plans de désherbage, la Charte et l'acquisition de matériel alternatif.

Objet : Ce projet s'inscrit dans une perspective globale d'atteinte du bon état ou du bon potentiel écologique des masses d'eau, définis dans la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 et déclinés dans le SDAGE Artois-Picardie approuvé en 2009. Approuvé le 15 Mars 2010, le SAGE du Delta de l'Aa énonce également :

- mettre en place des plans de désherbage dans un objectif de réduction des doses et de baisse des concentrations des produits dans l'eau (mesure I. 2. 7. et fiche action N°5),
- développer des techniques alternatives fiables au désherbage chimique pour lutter contre les ravageurs et espèces indésirables (mesure I. 2. 1.)
- proposer une formation sur l'usage raisonné des «produits phytosanitaires» auprès des agents publics (mesure I. 2. 9)

Ce nouveau plan d'entretien des espaces publics permet d'identifier les surfaces à désherber, les zones à risques de transferts de



pollution et enfin de planifier des solutions techniques permettant de réduire ces risques.

Dans le cadre du SAGE Delta de l'Aa, agir auprès des « têtes de réseau », représentées par les 9 intercommunalités, apparaît le plus pragmatique et le plus pertinent (pour mémoire, il y a 104 communes dans le périmètre du SAGE). La collectivité se doit en effet d'être exemplaire en matière écologique tout en assurant le maintien de la "propreté" de l'espace public.

L'objectif reste à terme de disposer de tous les moyens limitant l'usage des produits phytosanitaires pour gérer les espaces. L'action passe par la formation du personnel, la planification des mesures préventives, le test de différentes méthodes alternatives et l'échange d'expériences. Enfin parallèlement, il faut apprendre à la population à être plus tolérante. Cette fiche action inscrite au SAGE est fondamentale à la fois pour la santé publique et la qualité des eaux rejetées vers la mer.



Traitement interdit de l'allée car il y a moins de 5 mètres par rapport au plan d'eau

Plan Ecophyto-2018 :

un engagement pour réduire l'utilisation des désherbants chimiques

Ce plan vise à diminuer de 50 % l'usage des pesticides avant 2018 aussi bien en agriculture qu'en zones non agricoles (espaces publics des collectivités, routes et autoroutes, SNCF, VNF, particuliers et jardiniers amateurs). Il constitue un des objectifs « phare » du Grenelle de l'Environnement, dans la mesure où les pesticides sont aujourd'hui présents dans 90% des cours d'eau et 50% des eaux souterraines en France.

Pour en savoir plus, consultez le site Internet du Ministère : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018,510>

Fiche action N°26 :

Mise en place d'outils de communication

Maître d'ouvrage : SMCO/SAGE

Financeurs : Agence de l'Eau Artois Picardie et Conseil Régional Nord Pas de Calais

Objet : Le Schéma annonce la mise en œuvre d'actions de sensibilisation vers tous les publics :

- la mesure V. 2. 1. « mettre en œuvre toute action de sensibilisation au regard des enjeux du SAGE, des enjeux mondiaux de l'eau à destination des scolaires à tous les niveaux. Privilégier des programmes pluriannuels pédagogiques de sensibilisation sur l'eau. »
- la mesure V. 2. 6. « développer le support Internet voué au SAGE, son rôle, ses effets, son contenu, le contexte réglementaire ».

Deux actions de sensibilisation du SAGE sont en cours de mise en place :

- la création d'un site Internet dédié au SAGE Delta de l'Aa.



Projet de page pour le futur site Internet du SAGE

- une offre d'animations scolaires auprès des cycles 3 (CE2, CM1 et CM2) organisée par nos trois partenaires pédagogiques, avec la collaboration essentielle des Inspecteurs de l'Education Nationale : la Maison de l'Environnement, le CPIE Flandre Maritime et le réseau de l'Association le Savoir Vert. Il s'agit de sensibiliser les enfants à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans notre contexte local.

Leurs sites Internet : **Maison de l'Environnement :** www.maison-environnement.org/
CPIE Flandre Maritime : www.cpieflandremaritime.fr/
Savoir Vert : <http://www.savoir-vert.asso.fr/>

Outil à découvrir pour les enseignants :

L'association le Savoir Vert propose justement un livret "L'eau et l'Agriculture", outil pédagogique de 35 pages, réalisé exclusivement pour les enseignants du cycle 1 au cycle 3 et 6^{ème}. Cet outil, consacré à la thématique de la gestion l'eau en agriculture, est né d'un partenariat fort entre le Savoir Vert et l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Le livret se décompose en 3 parties :

- 1) L'eau indispensable à la vie
- 2) Gérer l'eau aujourd'hui pour demain
- 3) Activités éducatives

Prix de vente : 3 € TTC (+ 3 € de frais de port).

N'hésitez pas à contacter Le SAVOIR VERT pour vous procurer ce livret : Cité de l'Agriculture -

54/56 Avenue Roger Salengro BP 90136
62054 SAINT-LAURENT-BLANGY

Tél. : 03 21 60 57 20 - Fax: 03 21 60 58 07

Email : savoir_vert@nordnet.fr



L'Agence de l'Eau Artois Picardie met également à la disposition de ses partenaires du bassin (élus, enseignants, associations, ...) de nombreux outils sous la forme d'expositions sur l'eau ou de malles pédagogiques qu'il est possible de réserver. Pour plus d'information sur leur réservation, contacter Mme FACQ au service communication de l'Eau Artois Picardie : Tél. 03 27 99 90 00.

Liste des circonscriptions sur le périmètre du SAGE Delta de l'Aa :

Dans le Nord	Dans le Pas de Calais
Dunkerque Bergues	Audruicq
Dunkerque Gravelines	Calais 1
Dunkerque Grande-Synthe	Calais 2
Dunkerque Petite Synthe	Calais ASH
Dunkerque Centre	Saint Omer 1
Dunkerque Coudekerque Branche	Saint Omer 2
St Pol sur Mer Fort Mardyck	

La surveillance de la qualité des eaux de baignade est en train d'évoluer...

La Directive européenne de 2006 relative à la qualité des eaux de baignade impose la réalisation de profils de vulnérabilité sur toutes les zones de baignade suivies par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce document consiste :

- à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et donc d'affecter la santé des baigneurs,
- à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion active à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population,
- à déterminer les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

Compte-tenu de cette obligation réglementaire pour toutes les communes du littoral de la Côte d'Opale et la complexité des éléments nécessaires à la réalisation de cette étude, la maîtrise d'ouvrage a été confiée, en 2010, au Syndicat Mixte de la Côte d'Opale pour permettre une démarche concertée et globale à l'échelle du bassin versant.



Ainsi, les plages de Bray-Dunes à Berck-sur-Mer seront parmi les premières de France à intégrer cette nouvelle directive européenne. Une réglementation dont l'application est certes effective en 2015 mais nécessite dès à présent l'engagement des collectivités territoriales.

Autre nouveauté, le futur classement sera désormais évalué selon 4 classes de qualité (excellente, bonne, suffisante et insuffisante) et il s'établira non plus sur une seule saison mais sur le résultat de 4 années consécutives. Une nouvelle grille d'évaluation qui a pour intérêt majeur de rendre visible rapidement les efforts réalisés par les collectivités dans ce domaine.

Dans le département du Pas-de-Calais 59 communes

Alembon, Alquines, Andres, Ardres, Les Attaques, Audrehem, Audruicq, Autingues, Bainghen, Balinghem, Bonningues les Ardres, Bonningues les Calais, Bouquehault, Brèmes, Calais, Campagne les Guînes, Clerques, Coquelles, Coulogne, Escoeuilles, Fréthun, Guemps, Guînes, Hames Boucres, Haut Loquin, Herbinghen, Hocquinghen, Journy, Landrethun les Ardres, Licques, Louches, Marck, Muncq Nieurlet, Nielles les Ardres, Nielles les Calais, Nordausques, Nortkerque, Nouvelle Eglise, Offekerque, Oye Plage, Peuplingues, Pihen les Guînes, Polincove, Quercamps, Rebergues, Recques sur Hem, Rodelinghem, Ruminghem, Saint-Folquin, Sainte-Marie-Kerque, Saint-Omer-Capelle, Saint-Tricat, Sangatte, Sanghen, Surques, Tournehem sur la Hem, Vieille Eglise, Zouafques, Zutkerque

Dans le département du Nord 45 communes

Armbouts-Cappel, Bergues, Bierne, Bissezele, Bourbourg, Bray-Dunes, Brouckerque, Cappelle-Brouck, Cappelle la Grande, Coudekerque, Coudekerque-Branche, Craywick, Crochte, Drincham, Dunkerque, Eringhem, Fort-Mardyck, Ghyvelde, Grande-Synthe, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Holque, Hondskoote, Hoyville, Killeme, Leffrinckoucke, Looberghe, Loon-Plage, Merckeghem, Millam, Les Moères, Pitgam, Quaëdypre, Rexpoëde, Saint-Georges-sur-l'Aa, Saint-Pierre-Brouck, Saint-Pol-sur-Mer, Socx, Spycker, Steene, Tétéghem, Uxem, Warhem, Wulverdinghe, Zuydcoote



Pour tout renseignement ou demande de document, contactez votre interlocutrice

Anne LECOEUICHE, l'animatrice du SAGE du Delta de l'Aa
Tél. 03-28-62-72-14 - Fax 03-28-62-71-76
E-Mail : anne.lecoeuiche@sm-cote-opale.fr
www.sm-cote-opale.fr

Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'eau Artois Picardie, du Conseil Régional et des intercommunalités adhérentes au SAGE.



Syndicat Mixte de la Côte d'Opale



Syndicat Mixte de la Côte d'Opale
SAGE du Delta de l'Aa
Pertuis de la Marine B.P. 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1

Directeur de publication :
M. Louardi BOUGHEDADA

Comité de rédaction :
Groupe de rédaction du SAGE

Crédit photos : SMCO Agence de l'Eau Artois Picardie, ARS Nord Pas de Calais, FREDON Nord Pas de Calais, CPIE Flandre Maritime

Conception / création / impression :
Imprimerie Graphicap

Imprimé sur papier recyclé
ISSN en cours